

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12	13

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune d'Aunay-sous-Auneau

### SÉANCE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le seize novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du Foyer Communal Jean Moulin, conformément aux dispositions de la délibération n°2022\_74 du 21 septembre 2022.

**Date de la convocation**  
09/11/2022

**Date d'affichage**  
09/11/2022

**Présidence :** M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

**Secrétaire de séance :** M. Patrick RIVARD

**Participants :** M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. René BONNET, M. Jean- Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY, Mme Fanny LE GALLO, M. Julien PICHOT, M. Patrick RIVARD, M. Daniel MOREAU.

**Absentes excusées :** Mme Evelyne GENECQUE,  
Mme Gwenaël BEYE (pouvoir à M. Daniel MOREAU).

**Absente :** Mme Julie DE FRANCQUEVILLE.

**Objet de la Délibération :**

### DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET GENERAL 2022

Délibération n° 2022\_102

Monsieur le Maire présente et commente le projet de décision modificative n°3 du budget général 2022 permettant d'ajuster les crédits budgétaires notamment pour les frais de personnel, en raison des adaptations des horaires de certains agents et des recrutements opérés pour le remplacement du personnel en arrêt de maladie, dont la dépense est compensée en partie par l'assurance statutaire.


Cette décision modificative permet également de compléter les crédits budgétaires en investissement, notamment pour les dépenses supplémentaires enregistrées pour l'achat de divers matériels et de mobilier.

Ces modifications budgétaires sont détaillées comme suit :

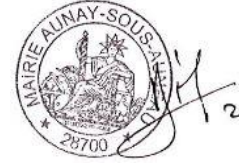
SENS	COMPTE	OPERATION (pour information)	LIBELLE	MONTANT
<u>Section de fonctionnement</u>				
D	633		Impôts taxes sur rémunération	2 000.00
D	6411		Personnel titulaire	-14 000.00
D	6413		Personnel non titulaire	26 500.00
D	6450		Charges sociales	7 500.00
D	6470		Autres charges sociales	-1 500.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>				<b>20 500.00</b>
R	6419		Remboursements sur rémunérations	13 000.00
R	7478		Participations autres organismes	7 500.00
<b>TOTAL RECETTES</b>				<b>20 500.00</b>
<u>Section d'investissement</u>				
D	2131		Bâtiments publics	-3 000.00
D	2184		Mobilier	6 000.00
D	2188		Autres matériel	1 000.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>				<b>4 000.00</b>
R	10226		taxe d'aménagement	4 000.00
<b>TOTAL RECETTES</b>				<b>4 000.00 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la décision modificative budgétaire n°3/2022

Envoyé en préfecture le 24/11/2022  
Reçu en préfecture le 24/11/2022  
Publié le   
ID : 028-212800130-20221116-2022\_102-BF

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire d'Aunay-sous-Auneau**



**Robert DARIEN**

**Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :**

- L'envoi en Préfecture le : 24/11/2022
- L'affichage en Mairie le : 24/11/2022
- La publication sur le site internet : [www.aunay-sous-auneau.fr](http://www.aunay-sous-auneau.fr) - Rubrique :
- La commune / Vie municipale le : 24/11/2022

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative*